



Conditions Générales d'Utilisation (CGV) – MyMouv

En vigueur depuis le : 22/02/2026

Éditeur : MyMouv by Destine Studio

Représenté par : **André Destine**

Adresse : 5 allée Belimbi, 97320 Saint-Laurent du Maroni, Guyane Française

Téléphone : 0694 35 56 59

Site web : <https://mymouv.destine.studio>

Site d'information : <https://info.destine.studio/mymouv>

Email : mymouv.destinestudio@gmail.com

1. Objet des présentes CGV

Les présentes Conditions Générales de Vente encadrent :

- la vente de billets d'événements via l'application MyMouv ;
- les relations contractuelles entre MyMouv, les organisateurs (comptes PRO) et les acheteurs (comptes ID) ;
- les modalités de paiement, de commission, de remboursement et de versement des fonds.

Toute commande passée sur MyMouv implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

2. Rôle de MyMouv

MyMouv agit en tant que :

- **intermédiaire technique** entre organisateurs et acheteurs ;
- **prestataire de billetterie** ;
- **gestionnaire des paiements** via Stripe ;

- **distributeur des billets numériques.**

MyMouv **n'est pas l'organisateur** des événements proposés sur la plateforme.

L'organisateur reste seul responsable :

- du contenu de l'événement,
- de sa tenue,
- de sa conformité légale,
- de la sécurité du public,
- des remboursements en cas d'annulation.

3. Crédation et publication d'événements (compte PRO)

L'organisateur peut créer un événement en renseignant :

- titre, description, précautions, informations pratiques ;
- lieu, date, horaires ;
- prix des billets ;
- audio de présentation (\leq 60 secondes) ;
- types de billets (standard, VIP, etc.) ;
- quotas disponibles ;
- co-organisateurs éventuels.

L'organisateur doit obligatoirement fournir :

- un **IBAN** valide pour recevoir les paiements ;
- un **numéro SIRET** s'il en possède un.

MyMouv se réserve le droit de refuser ou retirer un événement en cas de non-conformité.

4. Prix et disponibilité des billets

Les prix des billets sont fixés librement par l'organisateur. Ils sont affichés en euros, toutes taxes comprises.

La disponibilité des billets dépend du stock défini par l'organisateur. Une fois le stock épuisé, la vente est automatiquement clôturée.

Codes promotionnels :

Les organisateurs ont la possibilité de générer des codes promotionnels pour un événement qu'ils ont créé. Chaque code promo donne droit à une réduction de **100 %** sur le prix d'un billet, quel que soit son tarif. Un code promo est strictement lié à l'événement pour lequel il a été généré

et ne peut en aucun cas être utilisé pour un autre événement. Chaque code promo est utilisable **une seule fois** et reste valide pendant **un mois** à compter de sa date de création. Passé ce délai, le code promo expire automatiquement et ne peut plus être utilisé.

5. Paiement des billets

Le paiement s'effectue exclusivement via **Stripe**, prestataire de paiement sécurisé.

L'acheteur peut régler :

- par carte bancaire ;
- ou via sa **cagnotte MyMouv** (issue de la monétisation publicitaire).
- ou avec un code promo, s'il en a reçu un valide.

La cagnotte :

- ne peut pas être retirée ;
- ne peut pas être transférée ;
- ne peut être utilisée que pour acheter des billets sur MyMouv.

Une fois le paiement validé :

- l'acheteur reçoit son billet dans son profil ;
- un email de confirmation est envoyé ;
- un numéro unique de billet est généré.

6. Commission MyMouv

MyMouv retient une **commission de 5 %** sur le montant total des ventes d'un événement.

Cette commission couvre :

- les frais techniques ;
- la gestion de la billetterie ;
- les frais Stripe ;
- la maintenance de la plateforme.

La commission est automatiquement déduite avant le versement à l'organisateur.

7. Versement des fonds aux organisateurs

Le solde des ventes est versé à l'organisateur :

- lorsque tous les billets sont vendus ;

- ou lorsqu'il clôture manuellement les ventes ;
- ou automatiquement une semaine ou un mois avant l'événement (selon son choix).

Le versement est effectué sur l'IBAN renseigné dans l'application.

Les co-organisateurs peuvent consulter les statistiques de vente mais **ne reçoivent aucun paiement**.

Historique des billets vendus :

Les organisateurs peuvent consulter l'historique des billets vendus pour chacun de leurs événements pendant une durée de **un mois** après la date de l'événement. Au-delà de ce délai, l'historique disparaît automatiquement de leur interface. MyMouv conserve toutefois l'ensemble des historiques de ventes de manière illimitée, sauf suppression manuelle, afin de répondre aux obligations légales et comptables.

8. Annulation d'un événement

8.1 Annulation par l'organisateur

En cas d'annulation :

- les acheteurs sont automatiquement notifiés ;
- un remboursement intégral est déclenché via Stripe ;
- la commission MyMouv n'est pas facturée.

8.2 Annulation par MyMouv

MyMouv peut annuler un événement en cas de :

- fraude ;
- non-respect des lois ;
- contenu illicite ;
- risque pour la sécurité du public.

Les acheteurs sont alors remboursés.

9. Remboursements

9.1 Remboursement automatique

En cas d'annulation officielle de l'événement, le remboursement est automatique.

9.2 Demande de remboursement

L'acheteur peut effectuer une demande via les réglages de l'application s'il n'a pas encore reçu son remboursement. L'acceptation dépend :

- de la politique de l'organisateur ;

- des règles Stripe ;
- de la date de l'événement.

MyMouv n'est pas responsable des décisions de remboursement prises par l'organisateur.

9.3 Délai de demande de remboursement :

Après l'achat d'un billet, l'utilisateur dispose d'un délai de **un mois** pour demander l'annulation et le remboursement de sa commande. Passé ce délai, aucune demande ne pourra être acceptée, sauf en cas d'annulation officielle de l'événement par l'organisateur, auquel cas un remboursement intégral sera effectué automatiquement.

10. Billets et contrôle d'accès

Chaque billet contient :

- un QR code unique ;
- un numéro de billet unique ;
- les informations de l'événement.

Les organisateurs disposent d'outils professionnels pour vérifier l'authenticité des billets.

Toute reproduction, duplication ou falsification est strictement interdite.

11. Responsabilités

11.1 Responsabilité de MyMouv

MyMouv garantit :

- la disponibilité technique de la plateforme ;
- la sécurité des paiements ;
- la transmission des billets.

MyMouv ne peut être tenu responsable :

- du déroulement de l'événement ;
- de l'annulation d'un événement ;
- des informations fournies par les organisateurs ;
- des litiges entre utilisateurs.

11.2 Responsabilité des organisateurs

Les organisateurs s'engagent à :

- fournir des informations exactes ;
- respecter les lois et normes de sécurité ;

- assurer la tenue de l'événement ;
- rembourser les acheteurs en cas d'annulation.

12. Fraude et comportements interdits

Sont interdits :

- la création de faux comptes ;
- la falsification de billets ;
- la manipulation de la cagnotte publicitaire ;
- la création d'événements frauduleux ;
- toute tentative de contournement du système.

MyMouv peut suspendre ou supprimer un compte en cas de fraude.

13. Modification des CGV

MyMouv peut modifier les présentes CGV à tout moment. Les utilisateurs seront informés en cas de changement majeur.

14. Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige sera porté devant les tribunaux compétents de Guyane Française.